

Le 20 FEV. 2023

À l'attention des Maires d'Athis-Mons,
de Juvisy-sur-Orge et de Paray-Vieille-Poste

Nos réf. : 2023-02-17 – EPUB / AB/AT - D2300545
Affaire suivie par : Alexis BASSIS / Frédéric GAUTHERON

Objet : Financement des travaux de dévoiement des réseaux d'assainissement pour le prolongement du tramway T7

Mesdames les Maires, Monsieur le Maire,

Les travaux de prolongement du tramway T7 entre Athis-Mons et la gare de Juvisy-sur-Orge viennent de débuter et impliquent le dévoiement de nombreux réseaux enterrés dont des collecteurs d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales gérés par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Le coût de ces travaux de dévoiement est estimé à 5M€ TTC dont 2M€ pour les collecteurs d'eaux usées et 3M€ pour les réseaux d'eaux pluviales.

Les dépenses relatives aux eaux usées ont vocation à être portées par le Budget autonome assainissement de l'EPT. Celui-ci a globalement la capacité de financer ces travaux par le biais de l'emprunt mais dans la mesure où d'autres investissements importants sont prévus par ailleurs dans le domaine des eaux usées, la charge de la dette va être mutualisée à l'échelle du budget autonome assainissement concernant le prolongement du tramway T7 ainsi que le plan baignade en Seine.

Cela permettra de ne pas faire porter cette charge uniquement sur les villes directement concernées et de ne pas obérer les possibilités d'y réaliser d'autres opérations si besoin.

Les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales sont pour leur part normalement financés sur l'enveloppe annuelle d'investissement voirie de la ville où ils se situent. Dans le cas particulier des interventions induites par les aménagements du tramway T7, celles-ci sont très majoritairement situées sur le territoire de Juvisy-sur-Orge, dans une moindre mesure à Athis-Mons et ponctuellement pour Paray-Vieille-Poste.

Compte tenu de l'intérêt du prolongement du tramway à l'échelle du territoire et afin de limiter l'impact direct pour vos villes, l'EPT va prendre directement à sa charge 1M€ sur la part des travaux eaux pluviales. Pour les 2M€ restant et au titre du bénéfice partagé du nouveau système de transport, il vous est proposé de répartir les montants au prorata du linéaire du prolongement du tramway sur chacune des communes, correspondant à 30% pour Athis-Mons, 20% pour Paray-Vieille-Poste et 50% pour Juvisy-sur-Orge

Le financement des 3M€ nécessaires au dévoiement des réseaux de collecte des eaux pluviales serait ainsi réparti comme suit :

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| • EPT Grand-Orly Seine Bièvre : | 1 000 000 € |
| • Paray-Vieille-Poste : | 400 000 € |
| • Athis-Mons : | 600 000 € |
| • Juvisy-sur-Orge : | 1 000 000 € |

Les dépenses devant être réalisées à part égale en 2023 et 2024, l'enveloppe allouée aux travaux de voirie sur votre territoire devra être réduite pour ces 2 années. Je vous invite à échanger avec les services de voirie de l'EPT sur la priorisation de vos souhaits d'opérations en considérant les enveloppes annuelles suivantes :

Paray-Vieille-Poste :	340 000 €
Athis-Mons :	1 637 647 €
Juvisy-sur-Orge :	421 176 €

Je suis bien conscient de l'effort important que cela représente pour vos communes. Aussi l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre va prochainement déposer auprès de la préfecture du Val de Marne un dossier de demande de subvention au titre de la dotation de subvention à l'investissement locale (DSIL) pour le financement des travaux de dévoiement induits par le prolongement du tramway T7. De même, la Métropole du Grand Paris va également être sollicitée dans le même sens.

Dans l'hypothèse où des financements complémentaires seraient obtenus à la suite de ces demandes, ceux-ci viendraient minorer vos contributions suivant la même clé de répartition liée au linéaire de la ligne.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Maires, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

Président

Michel Lepêtre

